

Réf: Dossier N° : 55681

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « HINY EXPRESS SARL » en abrégé «HINY »
Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE CAFEIER PRES DE
L'EGLISE UNIVERSELLE DU ROYAUME DE DIEU, 01 BP 5836
ABIDJAN 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11 Oct. 2018, et enregistrés au CEPICI le 17 Oct. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « HINY EXPRESS SARL » en abrégé «HINY ».

Objet: Transfert et prestations diverses. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE CAFEIER PRES DE L'EGLISE UNIVERSELLE DU ROYAUME DE DIEU, 01 BP 5836 ABIDJAN 01

GERANT: Monsieur KONE AROUNA.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-27166 du 18/10/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°24438 du 18/10/2018

Pour Avis

Le CEPICI

